



Titre de séjour « Chercheur »

Pour cette catégorie de titre de séjour, une copie simple des documents est suffisante.

Les documents non rédigés en français, allemand ou en anglais doivent être accompagnés d'une traduction conforme réalisée par un traducteur assermenté.

Nom du demandeur

Ambassade

Date de la demande

N° de dossier

Type de visa demandé (n° de section)

Documents obligatoires

- ☐ Formulaire de demande de visa national dûment rempli et signé (disponible sur guichet.lu ou auprès de l'ambassade/du consulat)
- ☐ Une photo d'identité conforme aux normes OACI, datant de moins de 3 mois. Une photo non conforme sera refusée.
- ☐ Passeport intégral du demandeur en cours de validité
 - Votre passeport doit être valide pour au moins 6 mois au-delà de la durée du séjour envisagé.
 - Il ne doit pas avoir été délivré depuis plus de 10 ans.
- ☐ Attestation nominative de prise en charge portant sur les frais de séjour et de retour du chercheur, établie après signature de la convention d'accueil par l'organisme de recherche privé ou public agréé
 - La liste exhaustive des organismes de recherche est reprise sous guichet.public.lu et mesr.gouvernement.lu
- ☐ Convention d'accueil / contrat de travail signé(e) préalablement avec un organisme de recherche agréé
- ☐ Curriculum vitae
- ☐ Diplômes et qualifications professionnelles requises pour l'exercice de l'activité salariée
- ☐ Extrait datant de moins de trois mois du casier judiciaire du pays de résidence actuel ou affidavit si impossibilité motivée d'obtenir un extrait du casier judiciaire
- ☐ Titre de séjour valable émis par un autre Etat membre de l'Union européenne si le demandeur réside déjà dans l'espace Schengen

Documents facultatifs

- ☐ Justificatif d'expérience professionnelle (p.ex. des certificats de travail)